VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés du Sixième District

Convenable pour le Marchand, le Capitaliste, le Spéculateur, le Manufacturier, le "Home-seeker", le Jardinier.

Un demi-ilet avec bâtisses

Faisant face à l'avenue Peters, borné par les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front. Devant être vendu en bloc.

L'ilet avec bâtisses

Borné par les rues Webster, Laurel, Annonciation et la ligne de Bloomingdale. Devant être offerte en lots.

Emplacement de commerce et Résidence

Sur trois terrains,

Avenue Peters, encoignure de la rue Tchoupitoulas, borné par les rues Léontine et Annonciation.

JEUDI, 12 DECEMBRE 1907, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mme Augusta Munsch, tutrice naturelle, et al. versus John Stortz et als.

No 82,863—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Une moitié d'un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et dépendances y appartenant, située dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie autrefois nommée Rickerville, désigné par le No trois sur un plan dressé par B. Buisson et W. Thornton Thompson, voyer le 23 mars 1849, et déposé en l'étude de J. S. Beard, ancien notaire en cette ville, ledit ilet est borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front. La moitié de duquel mesurant deux cent quatre vingt neuf pieds sept pouces cinq lignes de face à l'avenue Peters, cent trente neuf pieds cinq et demi pouces de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front, ladite propriété devant être vendue en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en bardeaux, contenant 5 chambres citerne, hangar, écuries, etc., et connu comme 5400 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre compris entre les rues Webster, Laurel et Annonciation, et la ligne de Bloomingdale, ledit ilet ayant été arpenté et subdivisé en terrains, désignés par les lettres A à V, les deux inclusivement, sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, sur ledit 18ème jour de septembre 1907, d'après le plan ou l'arpentage le lot U mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, cent trente trois pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Laurel, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le lot V, et contigu audit lot U, et mesurant trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne la plus près dudit lot U, et cent trente trois pieds sept pouces et quatre lignes, sur la ligne la plus près de la rue Annonciation; les lots A, B et C inclusivement, mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation, la même largeur sur la ligne du fond, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot A formant le coin des rues Webster et Annonciation, le lot D est contigu au dit lot C et mesurant trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation, trente trois pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Webster, et une profondeur de cent vingt six pieds sur la ligne la plus près de la ligne de Bloomingdale. Les lots E F G H et I sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation par une profondeur de trente trois pieds, deux pouces et sept lignes dans le fond et cent soixante deux pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot J étant entre lignes égales et parallèles; le lot J formant l'encoignure de la rue Annonciation et de la ligne de Bloomingdale, et mesurant trente trois pieds onze pouces, et deux lignes de face à la rue Annonciation, trente trois pieds trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la ligne de Bloomingdale de cent soixante deux pieds six pouces cinq lignes entre lignes égales et parallèles; lot K formant l'encoignure de la rue Laurel et la ligne de Bloomingdale et mesurant trente deux pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Laurel, trente trois pieds trois pouces cinq lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la ligne de Bloomingdale de 162 pieds six pouces cinq lignes; lots L, M, N, O et P sont contigus et mesurant chacun 32 pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Laurel, trente trois pieds deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent soixante deux pieds six pouces; le lot Q est contigu au lot P et mesurant trente deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel par trente trois pieds un pouce et deux lignes de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté vers la ligne Bloomingdale de cent trente pieds et d'une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Webster de cent vingt huit pieds. Cette propriété devant être offerte et vendue en lots. Les lots R, S et T sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Laurel la même largeur dans le fond, par cent vingt huit pieds, entre lignes égales et parallèles, le lot T formant l'encoignure des rues Laurel et Webster.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant quatre chambres, citerne, hangar, etc., 419 rue Webster, entre les rues Laurel et Annonciation.

Troisièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet comprenant l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas, Léontine et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 19me jour de septembre 1907, d'après lequel dit devis, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Peters par une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot désigné par le No un formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Tchoupitoulas, devant être vendu en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, occupé comme une buvette et résidence, contenant de chaque côté 4 chambres, 2 citernes et etc., connu comme 5397-99 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti en leur paiement par lien de vendeur et privilège sur la propriété; l'acte ou les actes de vente devant contenir la non-aliénation et autres clauses de sécurité et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1907; l'acte ou les actes de vente devant être passé pardevant James B. Rosser, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur et prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Henriques. James B. Rosser, Jr., avocats.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 10 11 12

AVIS AUX CREANCIERS

H. Couery, Jr, versus ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 49,730 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. B. McMurray, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats.

7 déc—7 12 18

VENTES A L'ENCAN.

M. A. Baccich — M. A. Baccich

VENTE EN PARTAGE.

BONNE ENCOIGNURE POUR COMMERCE,

1201-1203 Rue Barthélemy, Coin de la Rue Marais,

A L'ENCAN, JEUDI, LE 26 DECEMBRE 1907, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de "Valentine Springer et als vs Stephen Springer", No 83,906, Cour Civile de District, Division E, ledit jugement ayant été rendu en Cour ouverte le 15 Nov 1907 et signé le 21 Nov. 1907, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 décembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Marais, Mirsant et Urquhart, désigné par la lettre A et mesurant 59' 6" de face à la rue Barthélemy par 144' de profondeur et façade à la rue Marais, lesquelles deux rues formant l'encoignure.

Les améliorations consistent d'une bâtisse double en bois à un étage occupée par une épicerie et buvette et résidence, contenant sept chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, la dite portion du crédit, s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acquéreur, souscrit par lui à son propre ordre et par lui endossés. L'acquéreur devant assumer aussi les taxes pour l'année 1908. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir les clauses usuelles de sécurité, relative aux frais d'avocats, en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur
et Gérant de la NATIONAL REALTY COMPANY.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur, Gustave H. Llambias, avocat pour le défendeur.

24 nov—24—déc 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Cottage simple sur quatre grands terrains, 612 rue Cortez, encoignure de la rue D'Hémécourt.

Caroline Reidenger, veuve de William Nagel, vs Wm J. Nagel et als.

No 83,961—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 124 rue Carondelet, MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1907 et signé le 14 novembre 1907 et d'un ordre daté le 26 novembre 1907 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Ulloa, D'Hémécourt, Cortez et Télémaque, désignés par les Nos 1 A, 2 A, 3 A et 4 A, sur un plan dressé par L. Rusenstein, voyer, daté le 7 mars 1868, et déposé pour référence en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, lesquels dits lots contigus et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue D'Hémécourt par 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 1 A formant l'encoignure des rues D'Hémécourt et Cortez. Les améliorations sont désignées par le No 612 rue Cortez et comprennent un cottage en bois contenant 5 chambres, etc.

La propriété devant être vendu ensemble.

Conditions—1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a ou un crédit de 1 an ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes d'Etat sur la propriété dues et exigibles en l'année 1907. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jas. A. McCaleb, avocat pour le demandeur

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

Carrère & Keeney

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois lots et améliorations, rue Delachaise, coin Freret,

JEUDI, 12 décembre, 1907, à midi.

Succession de Edward Marmillion.

No 83,941—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, encanteurs Bureau 806 rue Perdido, Ernest A. Carrère, encanteur — JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 novembre 1907, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

3 certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant dans l'ilet borné par les rues Howard, Delachaise, Freret (autrefois Long) et Amelia, désignés comme lots Nos 1, 3 et 5 de l'ilet No 591, sur un devis ou plan de voyer, fait par C. H. De Armas, députe-voyer de ville, sous la date du 8 octobre 1886, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, daté le 9 octobre 1886, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun, en mesure américaine, 33' 6" de face à la rue Delachaise, 33' 4" de largeur dans leur fond par les profondeurs suivantes, à savoir: lot No 1 ayant une profondeur et façade 90' 8" à la rue Freret (autrefois Long) 88' 9" 5"' sur la ligne le divisant du lot No 3 et 85' 11" 3"' sur la ligne de division entre les lots Nos 3 et 5 et 88' 8" sur la ligne de côté du lot 5 le séparant du lot No 7 sur ledit devis.

Acquis par le défunt de John L. Davies par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, daté le 16 février 1889.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire. 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 11 12

Fitzpatrick & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Electriciens, maisons de fournitures électriques, marchands et consommateurs dans tout le Sud ! ! !

L'immense stock d'installations, atelier, machines et contrats existants de Sproaley & Reid, Ltd, coin des rues Baronne et Lafayette, sera vendu à l'enchère absolument publique.

JEUDI, 19 Décembre,

A 11 heures a. m.,

SANS LIMITE OU RESERVE!!

PAR FITZPATRICK, & Co., bureau, 409 rue du Camp—Conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé à la Nouvelle Orléans, Lna, le 2 décembre 1907, rendu dans l'affaire de l'Interstate Electric Co. Ltd vs Sproaley & Reid Ltd, ordonnant à Harry W. Fitzpatrick d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, après 10 jours, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir—

(1) Tout le stock de marchandises, installations, effets mobiliers, selon un inventaire, contenus sur les lieux, coin des rues Baronne et Lafayette, comprenant des fournitures électriques et accessoires de toute description, en grandes quantités et valant des milliers de dollars.

(2) L'atelier splendidement installé et ce qui y appartient, complet, et aussi un nombre de beaux contrats, le tout comme un établissement faisant des affaires.

Conditions—Comptant; pas de limite. Dépôt de 10 0/0 requis.

3 déc—3 10 16 19

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES

PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.

Borné par les rues Locust, Magnolia et Thalie

COTTAGE DOUBLE Nos 1308 et 1310 RUE LOCUST.

Borné par les rues Thalie, Freret et Erato.

COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.

Borné par les rues Melpomène, Thalie et Liberté.

QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 RUE ERATO. Borné par les rues Freret, Clio et Howard. Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Geyser et als vs Albert Geyser et als. No 84,023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—MARDI le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 3 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Locust, Thalie et Magnolia, désigné par la lettre B sur un plan exposé à une vente d'adjudication faite par C. E. Girardey & Co., encanteurs, le 7 mars 1868, une copie du devis duquel est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 9 avril 1869; ledit lot est contigu au lot A sur ledit plan, et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Erato par soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos 2604 et 2606 rue Erato, entre Locust et Magnolia, borné par la rue Thalie, 2 chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Freret, Howard et Clio, et mesurant en mesure américaine d'après un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexée à un acte de vente de M. et Mme Robert Cowan, les vendeurs, passé pardevant moi, notaire le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Freret, et formant l'encoignure des rues Erato et Freret. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Freret, bornée par les rues Clio et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

3° Un certain lot de terre s'allongeant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, (autrefois Solis) Freret (autrefois Jacobs), Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 25 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, encanteur, dûment licencié de cette ville, le 16 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hedin et Schlewbaum, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1854 et désigné comme plan 182 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprenant un cottage double 1308-1310 rue Locust entre les rues Erato et Thalie, borné par les rues Freret, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Melpomène et Liberté, et désigné par la lettre B ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par quatrevingt seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Melpomène et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 4 chambres et cuisine sur un côté et 3 chambres et cuisine de l'autre côté.

Sur les conditions et termes suivants, à savoir: Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou un et deux ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la propriété, les actes de vente aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité de coutume, l'acquéreur devant payer pour les certificats requis pour la vente et les taxes d'Etat pour l'année 1907, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; les billets pour les payements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—No 83,190 —Division B.—Succession de Bridget McGee, veuve de Alonzo Williams—Attendu que John McAllister a dûment produit la preuve devant la cour qu'il a été nommé gardien du mineur Charles McGee, résident de la ville de Peoria, Etat de l'Illinois: que ledit mineur a des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane; que ledit gardien désire transférer ladite propriété et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat de l'Illinois, le domicile dudit mineur.

Maintenant c'est pourquoi avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de faire savoir la cause s'il y a, ont ou peuvent dans les trente (30) jours de la date de la première publication de cet avis pourquoi la demande dudit John McAllister ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

P. A. DUCOING.
Député-Greffier.

15 nov—15 20 25—déc 2 9 15

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

19 mai—1 an

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Spéculation

4 Ilets de terre dans le Troisième District.

Succession de Joseph Barthet.

No 83,409, Cour Civile de District, Division B

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 8 novembre 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'ilet 52 Faubourg Washington (maintenant 1678, Troisième District) borné par les rues Industrie, Agriculture, Emily et Couvent.

Deux ilets de terre situé dans le Faubourg Washington, un borné par les rues Matilda, Emily, Trésor et Bénédice, et un borné par les rues Emily, Couvent, Trésor et Bénédice, acquis le 12 septembre 1836.

L'ilet quatre vingt dix huit Faubourg Washington, acquis le 12 septembre 1836.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire 320 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 10 décembre 1907

Succession de John McCue.

No 83,436—Cour Civile de District, Div. A

Propriété de Valeur dans le Premier District,

La Résidence Double en Briques à Deux Etages,

Nos 1505-07 RUE ST-THOMAS (entre les rues Race et Orange).

—ET—

La Bâtisse Simple en Bois à Deux Etages,

No 710 RUE RACE (entre les rues St Thomas et Chippewa).

Devant être vendues à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur —En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 5 novembre 1907, et à moi adressé, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 10 décembre 1907, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le lot No 1 sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 12 avril 1846, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, et d'après un autre plan dressé par Ferrogos, architecte, daté le 5 janvier 1856, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire pour référence, ledit lot est dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Race, Orange et Chippewa et mesurant en mesure anglaise 31' 11" 5"' de face à la rue St Thomas sur 95' de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même ilet comme ci-dessus décrit; la dite portion de terre étant la portion du fond du lot désigné comme lot 2 sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 12 avril 1846, déposée en l'étude de E. Barnett, notaire, en cette ville, et mesurant 25' 11" de face à la rue Race, commençant à un point 59' 1" de l'encoignure de la rue St Thomas, par 30' 11" 5"' de profondeur plus ou moins, toutes en mesure américaine.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant payer au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1907 et devant déposer dix pour cent du montant de leur enchère au moment de l'adjudication, et recevoir les loyers de ladite propriété que du jour du passage des actes de vente. Les actes de vente devant être passés pardevant Chas A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
Bureau 846 rue Commune.

Edwin Lauer, Charles A. Butler, avocats pour l'administrateur.

9 nov—9 10 17 24—déc 1 8 10

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

~~Treize lots~~ pour bâtir dans le Troisième District,

Occasion pour petit spéculateur.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,307—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 26 décembre, 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 novembre 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les lots Nos 1 à 9 inclusivement de l'ilet No 82 faubourg Clouet (maintenant No 1310), borné par les rues Louisa, Clouet, Vertu et Dergenois (la dernière bornée originellement décrite comme les terres de P. J. Trière) acquises par acte pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

2° Lots Nos 3, 4, 5, 6 dans l'ilet No 868 (autrefois No 37 faubourg Clouet) borné par les rues Feliciana, Clouet, Roman (autrefois Solidaire) et Prieur (autrefois Joséphine). Lesdits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Acquis par ledit Edward McMahon en 1886, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 20, folio 647.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0/0 comptant de dépôt.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 nov—24—déc 1 8 22 26

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

D'UNE

ETENDUE DE TERRE BIEN SITUEE

Pour Sites de Manufactures, Placement ou Spéculation.

Près des lignes de chars de ceinture et autres chemins de fer.

Dans l'affaire de Marie Cucullu et als vs Sidney Castarede.

No 80,978—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur —Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1907 et signé le 27 novembre 1907 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 30 du Faubourg Clouet, maintenant 733, borné par les rues Clouet, Louisa, Claiborne et Derbigny, mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 341 pieds à la rue Derbigny, sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 54 du Faubourg Clouet, maintenant 1156, borné par les rues Clouet, Louisa, Libérale (maintenant Mire) et Force (maintenant Tonti), mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Mire) sur 341 pieds à la rue Force (maintenant Tonti), sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 59, faubourg Clouet, maintenant 1226, borné par les rues Clouet, Louisa, Force (maintenant Tonti) et Vertu, (maintenant Rocheblave) mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Force (maintenant Tonti) sur 341 pieds de profondeur, à la rue Vertu (maintenant Rocheblave) sur laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 ligne.

4° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 62 du Faubourg Clouet, maintenant 1310, borné par les rues Clouet, Louisa, Vertu (maintenant Rocheblave) et une ligne de quarante arpents du fleuve Mississippi, divisant ladite propriété de la propriété autrefois appartenant à P. J. Trioen et al, mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Vertu (maintenant Rocheblave) 341 pieds à ladite ligne, laquel e ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

Sur le côté supérieur est le "Northeastern et le Great Northern Railroads" sur le côté du lac le "Terminal ou Frisco Railroad" et au-dessous le Chemin de Ceinture.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs, les taxes de 1908 devant être payées par les acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Placement Productif en le Cottage Double,

Nos 444 et 446 rue S. Franklin.

R. J. Rahders et al vs John H. Rahders et als.

No 83,351—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 31 octobre 1907 et signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdit Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, productif et central, Nos 444 et 446 rue S. Franklin contenant sept chambres de chaque côté. Le terrain est décrit comme:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 304 borné par les rues Sud Franklin, Bassin, Perdido et Gravier, lequel est désigné par le numéro 11 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté le 7 février 1850, déposé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire, comme plan No 9 du livre des plans No 3; ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes et demie de face à la rue Sud Franklin par cent vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Cette propriété est presque dans le centre du commerce et ne pourrait pas être mieux située pour un placement en sûreté productif qui va enchérir.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, devant être représenté par un billet à recevoir au montant de telle balance, portant la date de la date de l'adjudication à telle enchère publique, devant être fait à l'ordre de et signé et endossé par tel acquéreur; ledit billet à recevoir devant être fait payable en un an de sa date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date, et devant être garanti par lien de vendeur, privilèges et hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer, en plus du prix d'achat, tous les frais de tels certificats qui seraient requis, et payer pour l'acte de vente pardevant John Wagner, notaire, et aussi devant payer en plus toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année 1907. Les loyers de ladite propriété ne devant être collecté par l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

C. F. Claiborne, avocat pour les demandeurs.
B. Bruenn, avocat pour les défendeurs.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1838 rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antonino ou Antonio Solario. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84,061.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 24 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 20 novembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Nord Roman, Painters, Nord Prieur et Arts, désigné comme lot No Quinze dans l'ilet No 806 sur un plan de C. Uncas Lewis, députe-voyer, daté le 17 novembre 1902, conformément au dit lot commençant soixante pieds de la rue Nord Prieur et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Painters, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds (110') entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

21 nov—21 24—déc 1 8 15 22 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charlotte Gerstner, veuve de Predon Bourque.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,480—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward J. Nelson, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—J. B. Grinage, avocat.

5 déc—5 9 14

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE DU TROISIEME DISTRICT.

Successions de Jacob P. Nelson, Vve Jacob P. Nelson et George F. Nelson. No 82,429—Cour Civile de District, Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur - MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour, à moi adressé, signé le 11 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, j'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre dans le Troisième District de cette ville, formant le coin des rues Prieur et Aubry et mesurant trente pieds de face à ladite rue Prieur sur cent dix huit pieds, cinq pouces et neuf lignes de profondeur et façade à ladite rue Aubry dans l'ilet borné par les rues Prieur, Aubry, Roman et O'Reilly, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par Jacob P. Nelson, par achat de Mlle Marie Defrais, par acte pardevant Octave De Armas, ancien notaire, daté le 21 février 1868 et enregistré dans le livre des transferts 93, folio 605.

Les améliorations consistent en un cottage simple, couverte en ardoises, connu comme No 1800 rue Prieur.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire 20 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, en l'étude dudit notaire, 320 rue St Charles.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur le Bord du Lac—Succession de Baptiste Moreau.

No 83,101—Cour Civile de District, Division B

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Deux lots de terre dans l'ilet 5465, borné par America, Madison, Duplessis et London Wharf mesurant ensemble 71 pieds à America, 219 pieds 8 pouces 6 lignes à Madison, 26 pieds au London Wharf et 221 pieds 11 pouces 10 lignes sur une ligne le séparant des terres de la Milne Asylum.

2° Quatre lots de terre dans l'ilet No 5458, borné par les rues America, Columbia, Madison et Duplessis mesurant ensemble 77 pieds 2 pouces et 2 lignes à la rue America 319 pieds 2 pouces et 8 lignes à Madison, 122 pieds 7 pouces et 1 ligne à Columbia, 322 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant des terres de la Milne Asylum.

3° Une moitié (1/2) d'un lot de terre No 5457, borné par les rues America, Hambourg, Columbia et Madison, mesurant 160 pieds aux rues America et Columbia, 319 pieds à la rue Hambourg et sur la ligne le séparant de la propriété de César Huet.

4° Lots dans l'ilet 5271, borné par les rues Columbia, Frankfort, Madison et Duplessis, mesurant 319 pieds 10 pouces et 3 lignes à la rue Madison, 128 pieds à la rue Frankfort, 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Madison de la 32 pieds vers la rue Madison, de là sur une ligne parallèle à la rue Madison d'environ 190 pieds, de 1870 pieds 10 pouces et 2 lignes à la rue Columbia à l'encoignure de la rue Madison.

5° La propriété dans l'ilet No 5264, borné par les rues Frankfort, Madison, New York et Duplessis, mesurant 128 pieds 3 pouces et 8 lignes à la rue Frankfort, 319 pieds 10 pouces et 1 ligne à la rue Madison, 128 pieds à la rue New York, 319 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant de la propriété de César Huet, en dehors de ce dernier occasion a été vendu à une vente de taxe (C. O. B. 189, fo. 482) la propriété décrite comme lot No 1, mesurant 141 pieds de face au Chemin Coquillé sur 351 pieds de profondeur, coin de la rue New York.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE, 1408 RUE TOURO—A L'ENCAN.

Succession de Peter Klein—No 83,996—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, Paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 15 novembre 1907, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 19 décembre 1907 à midi, la propriété ci-après décrite:

Une portion de terre, avec les bâtisses, dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Touro, Bourbon, Villeré et Robertson, située à une distance de 40 pieds 2 pouces de la rue Villeré, mesurant 16 pieds de face à la rue Touro par une profondeur de 128 pieds 8 pouces, étant une partie du lot 2 le plus près de la rue Robertson.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, tous les frais nécessaires pour les certificats, payer pour l'acte de vente pardevant E. I. Weil, notaire; et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur
Et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

Jos Lautenschlager, avocat.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 19

I. B. Rennyson

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS L'AFFAIRE DE L'INTERDICTION DE Mme MARTHA MORGAN.

No 76,188—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé et signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, daté le 22 novembre 1907, je procéderai de vendre à l'enchère publique au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, un piano "Upright" avec écharpe et tabouret, et partie d'un vieux jeu de harnais de charrette, JEUDI, le 12 décembre à 11 heures A. M. précises, à mon bureau, coin des rues Carondelet et Perdido.

Conditions—Comptant sur les lieux.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

1 déc—1 8 11 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorées du Premier District.

Portant les Numéros Municipaux

1928 rue Lafayette,

1787 rue Cypress,

1922 rue Lafayette et 1789 et 1791 rue Cypress.

Dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Derbigny et Claiborne.

William W. Young vs Jean P. Duprat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,285—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 janvier, 1908, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies privilèges, servitudes et avantages en dépendant et y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cypress, Lafayette, Derbigny et Claiborne, mesurant vingt cinq pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Lafayette sur soixante treize pieds de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Derbigny et soixante quinze pieds trois pouces et six lignes sur la ligne du côté opposé le plus près de la rue Claiborne et étant la portion la plus rapprochée de la rue Lafayette du lot de terre désigné par le No 9 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 2 janvier 1845, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages en dépendant et y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Claiborne, Cypress et Derbigny, mesurant plus ou moins vingt cinq pieds sept pouces de face à la rue Cypress sur soixante et un pieds de profondeur entre lignes parallèles; lequel dit morceau de terre est le plus près de la rue Cypress du lot désigné par le No 6 sur un devis ou plan de voyer fait par D'Hémécourt, voyer, le 1er avril 1870 et annexé à un acte pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 6 juillet 1870, et

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y dépendant et y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Cypress, Lafayette, Claiborne et Derbigny, mesurant vingt cinq pieds et sept pouces de face à la rue Lafayette sur cent vingt et un pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot 6, cent dix neuf pieds, deux pouces et sept lignes sur la ligne le divisant du lot No 8 et vingt cinq pieds et sept pouces de face à la rue Cypress. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.

29 nov—29 30—déc 6 12 19 26—janv 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John A. Brasselman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,353—Division A — Attendu que Mme Eudora Brooks Brasselman, veuve de John A. Brasselman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu John A. Brasselman, décédé testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Denegre & Blair, avocats.

3 déc—3 7 12

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE

No 84,041, Cour Civile de District, Division E. Succession de Alfred H. Isaacson.

Meubles, Bijouterie et autres Effets Mobiliers, à l'encan, JEUDI, le 19 décembre 1907, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1143 avenue Louisiana, coin de la rue Camp.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Docket No 84,041, dans l'affaire intitulée Succession de Alf H. Isaacson, ledit ordre daté et signé le 4 décembre 1907, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 19 décembre 1907, à 11 heures A. M., sur les lieux No 1143 avenue Louisiana coin de la rue Camp—

Meubles de Salon, Piano Steinway, Vases, Peintures, Abat-Jour de Fenêtre, Ameublement de Chambre, Prie-Dieu, Nattes, Tapis, Argenterie et Plaqué, Bijouterie, Bagues, Boutons de Manches, Insignes en Or, Vieilles Pièces de Monnaies Rares, Eventail Electrique, Verrerie, Fourneau à Gaz, Fourneau de Cuisine, Ustensiles de Cuisine, Faïence et Verrerie, Armoire à Linge, en Cèdre, Bibliothèque, Livres, etc., etc., selon un inventaire sur filière.

Conditions—Comptant à la vente en monnaie courante des Etats-Unis.

J. L. ONORATO,
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 318 rue Baronne.

8 déc—8 15 18 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Hoffman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,586—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Charlotte Langeman, femme de Joseph Hoffman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. St Clair Adams, avocat.

5 déc—5 9 14

Succession de Adolphe Lemanne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 83,946 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Guerineau, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Gabriel Fernandez, avocat

4 déc—4 8 13

Succession de Lazar Mehojevich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83,650 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Henrietta Mehojevich, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Bassich, avocat.

4 déc—4 8 13

Succession de August Tete.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,441—Division A—Attendu que Auguste J. Tete a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Tete, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—C. L. Walker, avocat.

4 déc—4 8 13

Succession de Simon Donohue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,435—Division E—Attendu que John Stenson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simon Donohue, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.

5 déc—5 9 14